



Transports routiers interurbains : quelles mises en accessibilité ?



Plus accueillant



Plus économique



Plus écologique



Plus sûr

Loi du 11 février 2005 : quelles obligations pour le transport interurbain ?

Les obligations en matière d'accessibilité

✓ Obligations légales et réglementaires :

- Concernent tous les services publics de transport (*art. 45, loi de 2005*), **sans excepter le transport d'enfants**
- Imposent l'acquisition d'un matériel roulant accessible pour tout service public de transport pour le mois de février 2015

✓ *La loi de 2005 ne prévoit pas de dispositions particulières pour le transport scolaire*



Plus accueillant



Plus économique



Plus écologique



Plus sûr

Loi du 11 février 2005 : quelles obligations pour le transport interurbain ?

Difficultés rencontrées par les entreprises

✓ techniques :

- les textes d'application de la loi du 11 février 2005 ont été adoptés de façon échelonnée :
 - 13 août 2007 pour les grands véhicules,
 - 13 novembre 2008 pour les véhicules de moins de 22 places
 - décret d'application paru le 6/09/2013 pour les véhicules de moins de 10 places
- Moins de 30% du Parc est aujourd'hui accessible
- Seulement 4000 véhicules produits par an
- Accessibilité des cheminements et points d'arrêts scolaires



Loi du 11 février 2005 : quelles obligations pour le transport interurbain ?

Difficultés rencontrées par les entreprises

✓ *financières* :

- Coût de renouvellement du parc qui impactera les entreprises et les Collectivités Territoriales

✓ *Social* :

- La question du rôle du conducteur



Plus accueillant



Plus économique



Plus écologique



Plus sûr

Loi du 11 février 2005 : des aménagements nécessaires

Propositions de la FNTV

✓ *Constat :*

- L'objectif d'une accessibilité totale en 2015 n'est pas réalisable pour le transport routier interurbain

✓ *Proposition :*

- Sortir le transport scolaire du champ d'application de la loi dans la mesure où existent dans les départements des services spécifiques de transports des élèves handicapés



Plus accueillant



Plus économique



Plus écologique



Plus sûr

Loi du 11 février 2005 : des aménagements nécessaires

La notion d'Ad'AP – Agenda d'Accessibilité Programmée

- ✓ Proposition du rapport *Campion* évoquée lors du Comité interministériel du Handicap (25 septembre 2013)
- ✓ Les Ad'Ap : « permettraient aux acteurs privés et publics de s'engager sur un calendrier précis des travaux à réaliser »
- ✓ Une solution pour permettre aux collectivités locales de tenir compte des spécificités des transports qu'elles organisent et de leurs moyens financiers ?
- ✓ Nécessité de prendre en compte l'accessibilité de l'ensemble de la chaîne des transports et pas seulement des véhicules



Plus accueillant



Plus économique



Plus écologique



Plus sûr



Plus accueillant



Plus économique



Plus écologique



Plus sûr

Merci